



CAP des adjoints administratifs du MEDDE/MLETR des 22 et 23 avril 2015

Déclaration des élu-e-s CGT et FO pour cette CAP « promotions 2015 »

suite à l'annonce de la baisse des taux d'avancements de grade
pour la 4^{ème} année consécutive et pour 3 années encore

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La CGT et FO ont rassemblé lors des élections du 4 décembre 2014 près de 70 % des voix des adjoints administratifs en portant les revendications de défense des statuts, des salaires, des avancements et des promotions.

Nos organisations syndicales CGT et FO ont appelé conjointement à la grève nationale et interprofessionnelle et aux manifestations le 9 avril dernier, toujours pour la défense des statuts et des missions de service public, contre le « pacte de responsabilité » qui offre 54 milliards de fonds publics aux patrons sans contrepartie.

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS du MEDDE-MLETR et des établissements publics affiliés, ÉLU(E)S OU RÉÉLU(E)S à la CAP nationale des adjoints administratifs, vous faisons savoir que :

Nous boycottons cette CAP, la première du nouveau mandat, car nous refusons de cautionner la baisse des taux d'avancements de grade pour la 4^{ème} année consécutive et pour 3 années.

Ce nouveau coup porté aux Adjointes Administratives, à leur déroulement de carrière, à la reconnaissance de leur travail et à leur pouvoir d'achat est inacceptable pour la CGT comme pour FO.

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, refusons la poursuite des restrictions budgétaires au moment où s'amplifient les réorganisations, les suppressions de postes et de missions. La réforme territoriale en cours n'épargne personne.

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, refusons de continuer à subir les mutualisations et la réécriture de nos fiches de postes, avec toujours plus de mobilité professionnelle et géographique.

**Avec la grève et les manifestations du 9 avril, nous avons dit : STOP !
IL FAUT QUE CETTE POLITIQUE CESSE !**

Par quel tour de magie, ou illusion d'optique, l'administration veut-elle nous faire croire qu'une baisse des taux permettrait d'augmenter le nombre de postes d'avancements ?

	Nombre de postes de promotion si maintien des ratios 2014		Nombre de postes de promotion avec ratios 2015	
	Ratios 2014	Nb Postes	Ratios 2015	Nb Postes
AA1	25 %	30	20 %	23
AAP2	19 %	213	17 %	190
AAP1	23 %	429	20 %	373

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, ne sommes pas dupes !

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, exigeons que l'engagement ministériel de 2012 qui était d'accorder la **priorité à la catégorie C** soit enfin réellement respecté.

Comme l'ensemble de nos collègues, nous voyons chaque jour notre situation se dégrader davantage tant sur le plan financier que sur le plan professionnel. Nous sommes encore quasiment 10 000 adjoints administratifs à percevoir notamment un « salaire de catégorie C » qui ne nous permet pas de vivre décemment. Pour autant, nous ne demandons pas l'aumône mais une légitime reconnaissance.

SALAIRE - POUVOIR D'ACHAT

Après 5 ans de gel du point d'indice, les 5 points d'indice attribués aux catégories C (5 x 4,63 €) soit 23 € bruts, au 1er janvier 2015 sont loin de compenser la perte importante du pouvoir d'achat.

► **La CGT et FO exigent le rattrapage de pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2015, l'attribution de 50 points d'indice ainsi que la refonte et la revalorisation conséquente de la grille de salaire sur deux niveaux de grade.**

Sur le régime indemnitaire : La Fonction publique, dans sa grande bonté, consentirait à nous accorder **l'intégration d'une partie des primes dans le salaire indiciaire : à hauteur de 3 points d'indice supplémentaires soit moins de 12 euros nets** !!! C'est déjà ça nous répondrez-vous sans doute, mais entre-nous, de qui se moque-t-on ?

Par ailleurs, la ministre de la Fonction Publique a confirmé la **suppression, dès le 1^{er} mai 2015, de l'indemnité exceptionnelle** qui est attribuée depuis la mise en place d'une CSG de 7.5 % sur salaire+primes en 1998, aux fonctionnaires des 3 versants de la Fonction publique ayant des primes représentant 25 % ou plus de leur traitement. C'est le cas de 960 000 fonctionnaires recrutés avant 1998 dont 250 000 catégorie C ayant un **indice inférieur à 400**.

Une fois de plus, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et leur salaire net après la **nouvelle augmentation prévue de cotisation retraite au 1er janvier 2016**, va diminuer !

Mais, toujours pas d'austérité en vue, seulement de la rigueur passagère ...

MISSIONS, CONDITIONS DE TRAVAIL

Sur le plan professionnel, les personnels subissent depuis plusieurs années des réorganisations incessantes (suppression de l'ATESAT, et de l'ADS, mutualisation des fonctions supports, externalisations...) et sont donc contraints de se former à de nouvelles missions ou de trouver un poste ailleurs ; les conditions de travail se dégradent de plus en plus.

Les impacts de ces choix gouvernementaux sont dévastateurs. Des RPS (risques psycho-sociaux) en découlent forcément ! Et des crédits sont alloués pour les prévenir : c'est affligeant !

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Il est alors d'autant plus **scandaleux** que la reconnaissance des ministères face à notre investissement passé, présent et futur, sur le plan du déroulement de carrière, se traduise par une baisse des ratios pour encore trois années de plus : trop c'est trop !

► **La CGT et FO revendiquent un véritable déroulement de carrière** se traduisant par une augmentation des ratios d'avancements de grade permettant d'atteindre le 9^{ème} échelon du grade d'AAP1 et un **plan de requalification de C en B** plus ambitieux que le projet communiqué le 17 avril 2015 !

Ce plan doit impérativement prendre en compte le rapport du CGEDD qui précise que 50 % des postes tenus par les adjoints administratifs relèvent de la catégorie B : soit 6000 postes en 3 ans pour l'ensemble des agents de la catégorie C (dessinateurs, adjoints techniques, experts techniques, syndics des gens de mer, agents d'exploitation).

Quant à la question de la mise en place d'un examen professionnel pour le passage à AA1, elle ne se poserait pas si les recrutements s'étaient faits à l'échelle 4 comme nous l'avons toujours revendiqué ...

Nous tenons également à vous dire que les dernières **propositions sur la rénovation des grilles indiciaires** pour la catégorie C, présentées au cours de la réunion du 21 avril 2015 dans le cadre du PPCR (négociations des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) sont **loin de nous satisfaire** !

RIFSEEP

A nos incessantes réclamations concernant la poursuite de l'alignement du régime indemnitaire des adjoints administratifs du MEDDE/MLETR avec celui du MAAF entre autres, la réponse du ministère a été «**RIFSEEP**» (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) !

Nous réaffirmons notre opposition à la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire. Nous sommes contre l'opacité et l'individualisation effrénée de la gestion des agents de la Fonction publique.

La position de la CGT et de FO est claire : **la Fonction publique doit retirer son décret.**

Dès le 1^{er} juillet 2015, les adjoints administratifs notamment sont concernés.

Vous comprendrez donc, nous en sommes sûrs, qu'avec la liste des mauvaises nouvelles qui n'en finit pas de se rallonger, la baisse de nos taux d'avancements de grades ne puisse pas nous laisser sans réaction.

Nous, ADJOINTS ADMINISTRATIFS, élus CGT et FO à la CAP nationale des adjoints administratifs exigeons :

- L'arrêt de l'austérité
- L'arrêt du plan d'économies de 54 milliards dans les dépenses publiques et sociales
- L'annulation de l'arrêté du 9 avril 2015 fixant pour les trois grades des taux d'avancements inférieurs à ceux de 2014 pour 2015, 2016 et 2017.

Ces exigences s'inscrivent dans les revendications que nous portons, à savoir :

- des ratios d'avancements de grade à hauteur de 100 % pour l'accès au grade d'AA1
- des ratios d'avancements de grade à hauteur de 50 % pour l'accès au grade d'AAP2
- des ratios d'avancements de grade à hauteur de 50 % pour l'accès au grade d'AAP1
- un véritable débouché en catégorie B à hauteur de 50 % du corps
- la refonte et revalorisation de la grille de salaire sur deux niveaux de grades
- l'arrêt des suppressions de postes et le maintien de toutes les missions constitutives de nos ministères en charge de l'écologie et du logement
- l'arrêt des réorganisations successives des services de l'Etat et le refus de toute mobilité forcée
- l'augmentation générale des salaires impliquant pour la fonction publique l'attribution immédiate de 50 points d'indice pour rattraper la baisse du pouvoir d'achat et la refonte de la grille indiciaire permettant notamment que le 1er échelon du 1er grade de la catégorie C commence à 120 % du salaire minimum revendiqué
- le retrait du RIFSEEP
- le recrutement massif par la réouverture de concours
- le suivi des dossiers des adjoints administratifs contraints de trouver des postes en dehors du ministère, voire de la Fonction publique de l'État, pour cause de suppression de mission et particulièrement avec le versement des compensations financières promises par le ministère qui leur sont dues.

Les élus CGT et FO en CAP nationale
des adjoints administratifs du MEDDE et du MELTR